

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de la matière	Cal-Blast™ (4132-20)
# CAS	Mélange
Usage du produit	Nettoyant
Fabricant	Nu-Calgon 2008 Altom Court St. Louis, MO 63146 US Téléphone: 314-469-7000 / 800-554-5499 Nombre de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

2. Identification des risques

Description générale des risques	DANGER L'INHALATION EST DANGEREUSE. Contenu sous pression. Les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Toxique. CONTIENT UNE SUBSTANCE POUVANT CAUSER LE CANCER. PEUT PROVOQUER UNE RÉACTION CUTANÉE ALLERGIQUE. Contient potentiel un agent mutagène. CAUSER L'IRRITATION DE LA PEAU. CAUSE L'IRRITATION AUX YEUX. CAUSER L'IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES.
Effets potentiels sur la santé à court terme	
Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Yeux	Peut causer une irritation.
Peau	Le contact avec la peau peut causer une irritation et une réaction allergique (sensibilisation) chez certains individus.
Inhalation	Ce produit peut être mortel en cas d'inhalation. L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, vertiges).
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Organes cibles	Yeux. Foie. Poumons. Peau. Coeur. Système nerveux central.
Effets chroniques	L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.
Signes et symptômes	Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Les symptômes sont prostration, halètement, pâleur et mouvements non coordonnés. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.
OSHA Regulatory Status	Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.
Effets potentiels sur l'environnement	Des composants de ce produit ont été identifiés en tant qu'ayant des soucis environnementaux potentiels.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Ingrédient(s)	# CAS	Pourcentage
Chlorure de méthylène	75-09-2	60 - 100
d-Limonène	5989-27-5	1 - 5

4. Premiers soins

Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux	Garder les paupières ouvertes et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes, les cas échéant, et continuer le rinçage. Obtenir immédiatement de l'attention médicale.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.

Ingestion	Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Avis aux médecins	Les symptômes peuvent être différés.
Conseils généraux	Ne pas percer ni incinérer le contenant. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. Un examen médical immédiat est requis.

5. Mesures de lutte contre le feu

Propriétés inflammables	Non inflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA. Extension des flammes de l'aérosol : Aucun Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.
Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Mousse. L'eau.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible
Protection pour les pompiers	
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Équipement de protection pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Chlore gazeux. Phosgène.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Pas disponible
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Pas disponible

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée accidentellement. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.
Méthodes de contention	Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits
Méthodes de nettoyage	Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Retirer les sources d'ignition. Bien que les risques de déversement ou de fuite d'importance soient peu probables avec un aérosol, si cela arrive, absorber le liquide répandu au moyen d'une substance absorbante ininflammable telle que sable, vermiculite.

7. Manutention et entreposage

Manipulation	Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter le contact prolongé ou répété de la peau avec cette substance. Se laver soigneusement après la manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Tenir le récipient bien fermé.
Stockage	Tenir hors de la portée des enfants. Ne pas conserver à des températures dépassant 49°C (120.2°F). Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues ou autres sources d'inflammation.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition	
Ingrédient(s)	Limites d'exposition
Chlorure de méthylène	ACGIH-TLV MPT: 50 ppm OSHA-PEL MPT: 25 ppm LECT: 125 ppm
d-Limonène	ACGIH-TLV Indéterminé OSHA-PEL Indéterminé
Mesures d'ingénierie	Ventilation générale adéquate. Veiller à une ventilation adéquate.
Protection individuelle	
Protection pour les yeux et le visage	Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.
Protection des mains	Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
Protection de la peau et du corps	Conformément aux directives de votre employeur.
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
Considérations sur l'hygiène générale	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
Couleur	Incolore
Forme	Aérosol.
Odeur	Solvant
Seuil de l'odeur	Pas disponible
État physique	Gaz
pH	Pas disponible
Point de fusion	Pas disponible
Point de congélation	Pas disponible
Point d'ébullition	Pas disponible
Point d'écoulement:	Pas disponible
Vitesse d'évaporation	> 1 (AcBu=1)
Point d'éclair	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	556 °C (1032.80 °F)
Limites bas d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume	12
Limites maximales d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume	19
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité gazeuse	> 1
Densité	1.29 - 1.33
Coefficient de répartition eau/huile	Pas disponible
Pourc. de mat. volatiles	100

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Réagit vigoureusement avec des matières alcalines ou des métaux.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	Les contenants de type aérosol devient instable à températures dépassant 49°C (120.2°F). Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles	Caustiques. Acides. Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Chlore gazeux. Phosgène.

11. Propriétés toxicologiques

Analyse des ingrédients - CL50

Ingrédient(s)	CL50
Chlorure de méthylène	14250 mg/m3 rat
d-Limonène	Pas disponible

Analyse des ingrédients - Orale DL50

Ingrédient(s)	DL50
Chlorure de méthylène	1410 mg/kg rat
d-Limonène	4400 mg/kg rat; 5600 mg/kg souris

Effets d'une exposition aiguë

Yeux Peut causer une irritation.

Peau Le contact avec la peau peut causer une irritation et une réaction allergique (sensibilisation) chez certains individus.

Inhalation Ce produit peut être mortel en cas d'inhalation. L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, vertiges).

Ingestion Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Sensibilisation Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA. Contient un agent sensibilisateur potentiel de la peau.

Effets chroniques Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Cancérogénicité Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA. Contient un cancérogène potentiel.

ACGIH - Threshold Limit Values - Carcinogens

Chlorure de méthylène 75-09-2 A3 - Substance cancérigène confirmée par rapport aux animaux au effet inconnu para rapport aux hommes.

IARC - Groupe 2B (Probablement cancérogène aux humains)

Chlorure de méthylène 75-09-2 Monograph 71 [1999]; Supplement 7 [1987]

IARC - Groupe 3 (Inclassables)

d-Limonène 5989-27-5 Monograph 73 [1999] (overall evaluation downgraded from 2B to 3 with supporting evidence from other relevant data)

NTP (National Toxicology Program) - Rapport sur des carcinogènes - Raisonnablement prévus pour être carcinogènes humains

Chlorure de méthylène 75-09-2 Reasonably Anticipated To Be A Human Carcinogen

U.S. - California - Proposition 65 - Carcinogens List

Chlorure de méthylène 75-09-2 carcinogen, initial date 4/1/88

Mutagénicité Le chlorure de méthylène est considéré mutagénique basé sur des résultats positifs obtenus chez les souris exposées par inhalation.

Effets sur la reproduction Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA

Tératogénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Nom des produits toxicologiquement synergiques Pas disponible

12. Données écologiques

Écotoxicité

Voir ci-dessous

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data

Chlorure de méthylène 75-09-2 96 Hr EC50 Pseudokirchneriella subcapitata: >500 mg/L; 72 Hr EC50 Pseudokirchneriella subcapitata: >500 mg/L

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data

Chlorure de méthylène 75-09-2 96 Hr LC50 Pimephales promelas: 140.8-277.8 mg/L [flow-through]; 96 Hr LC50 Pimephales promelas: 262-855 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Lepomis macrochirus: 193 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Lepomis macrochirus: 193 mg/L [flow-through]

d-Limonène 5989-27-5 96 Hr LC50 Pimephales promelas: 0.619-0.796 mg/L [flow-through]; 96 Hr LC50 Oncorhynchus mykiss: 35 mg/L

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data

Chlorure de méthylène 75-09-2 48 Hr EC50 Daphnia magna: 1532 - 1847 mg/L [Static]; 48 Hr EC50 Daphnia magna: 190 mg/L

Persistance et dégradabilité	Pas disponible
Bioaccumulation /accumulation	Pas disponible
Mobilité dans l'environnement	Pas disponible
Effets sur l'environnement	Pas disponible
Toxicité aquatique	Pas disponible
Coefficient de partage	Pas disponible
Information sur l'évolution des produits chimiques	Pas disponible
Autres effets adverses	Pas disponible

13. Élimination des résidus

Instructions relatives à l'élimination des résidus Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Déchets des résidus / produits non utilisés Pas disponible

Emballages contaminés Pas disponible

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Consumer Commodity ORM-D

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS, non inflammables contenant des matières de la classe 6.1, groupe d'emballage III

Classe de danger 2.2

Numéro UN 1950

Renseignements supplémentaires:

Dispositions particulières 80

Exceptions liées au conditionnement <1L - Bien de consommation



15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada - CEPA - Schedule I - List of Toxic Substances

Chlorure de méthylène 75-09-2 Présent

Canada - SIMDUT - Liste de divulgation des ingrédients

Chlorure de méthylène 75-09-2 0.1 %

d-Limonène 5989-27-5 1 %

Situation SIMDUT Contrôlé

Classement SIMDUT Catégorie A - Gaz comprimés, Catégorie D-Division 1B, 2A, 2B

L'étiquetage SIMDUT



Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail

Dangereux selon 29 CFR 1910.1200 Oui

Règlements fédéraux des États-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

U.S. - CERCLA/SARA - Hazardous Substances and their Reportable Quantities

Chlorure de méthylène 75-09-2 1000 lb final RQ; 454 kg final RQ

U.S. - CERCLA/SARA - Section 313 - Emission Reporting

Chlorure de méthylène 75-09-2 0.1 % de minimis concentration

U.S. - CWA (Clean Water Act) - Priority Pollutants

Chlorure de méthylène 75-09-2 Présent

U.S. - CWA (Clean Water Act) - Toxic Pollutants

Chlorure de méthylène 75-09-2 Present (listed under Halomethanes)

CERCLA - COMPENSATION DE RÉPONSE ET ACTE ENVIRONNEMENTAUX COMPLETS DE RESPONSABILITÉ (Superfonds) Quantité à déclarer

Chlorure de méthylène: 1000.0000

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)

Catégories de danger
Risque immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Risque d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Oui
Danger de réactivité - Non

Section 302 substance extrêmement dangereuse Non

Section 311 produit chimique dangereux Oui

Clean Air Act (CAA) Pas disponible

Clean Water Act (CWA) Pas disponible

Régulations des états

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'état de la Californie comme produit pouvant provoquer des cancers.

U.S. - California - 8 CCR Section 339 - Director's List of Hazardous Substances

Chlorure de méthylène 75-09-2 Présent

U.S. - California - Proposition 65 - Carcinogens List

Chlorure de méthylène 75-09-2 carcinogen, initial date 4/1/88

U.S. - Illinois - Toxic Air Contaminant Carcinogens

Chlorure de méthylène 75-09-2 NTP Suspect Carcinogen; ACGIH A2 Carcinogen; IARC Group 2B Carcinogen

U.S. - Illinois - Toxic Air Contaminants

Chlorure de méthylène 75-09-2 Présent

U.S. - Louisiana - Reportable Quantity List for Pollutants

Chlorure de méthylène 75-09-2 1000 lb final RQ; 454 kg final RQ

U.S. - Massachusetts - Right To Know List

Chlorure de méthylène 75-09-2 Carcinogène; Extraordinairement dangereux

U.S. - Michigan - Critical Materials List

Chlorure de méthylène 75-09-2 10 lb Annual usage threshold

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List

Chlorure de méthylène 75-09-2 Carcinogène

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Chlorure de méthylène 75-09-2 sn 1255

U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances

Chlorure de méthylène 75-09-2 1000 lb RQ (air); 1 lb RQ (terre/eau)

U.S. - North Carolina - Control of Toxic Air Pollutants

Chlorure de méthylène 75-09-2 0.024 mg/m3 (carcinogens); 1.7 mg/m3 (acute systemic toxicants)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Special Hazardous Substances

Chlorure de méthylène 75-09-2 Présent

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Chlorure de méthylène 75-09-2 Risque pour l'environnemental; Substance dangereuse spéciale

U.S. - Rhode Island - Hazardous Substance List

Chlorure de méthylène 75-09-2 Toxique; Inflammable

Nom du stock

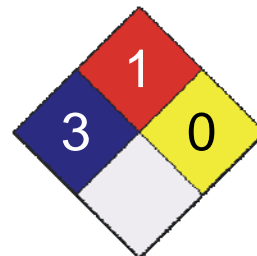
Pays ou région	Nom du stock	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

LÉGENDE HMIS/NFPA	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 3
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

13-Juin-2011

Date en vigueur

01-Juin-2011

Date d'expiration

01-Juin-2014

Préparé par

Nu-Calgon Service Technique (314) 469-7000

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.